

REPUBLIQUE FRANCAISE

**LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION
HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION
PLACE DU THÉÂTRE**

85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N°2026-Agglom-0211

PORTANT FERMETURE ANNUELLE DE L'AIRE D'ACCUEIL

« LES MOLLAIRES » A RIVES DE L'YON



LE PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'accueil et l'hébergement des gens du voyage ;

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

Vu le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de La Roche-sur-Yon Agglomération, et notamment son article 23, approuvé par délibération du conseil d'agglomération du 26 juin 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux de remise en état et d'amélioration des équipements d'une part, et d'assurer l'entretien général de l'aire d'accueil d'autre part ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'aire d'accueil des gens du voyage Les Mollaires à Rives de l'Yon, sera fermée pour entretien et réparation du :

Lundi 20 juillet 2026 à 9 h

Jusqu'au Lundi 03 août 2026 à 14 h

ARTICLE 2

Les occupants de l'aire d'accueil devront quitter les lieux au plus tard le **lundi 20 juillet 2026 avant 12 h.**

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 02/03/2026

**Le Président
de La Roche-sur-Yon Agglomération,
Luc BOUARD**

Signé numériquement le 02/03/2026
par BOUARD Luc
Président

